



## J'ai créé une autoentreprise puis une EURL dans un autre domaine

-----  
Par johnsmith82

Bonjour à tous,

J'ai créé une autoentreprise en avril 2020 comme traducteur freelance (pour survivre suite à démission puis plan tombé à l'eau avec le Covid). J'ai ensuite créé en septembre 2020 une EURL imposée à l'IR dans un domaine complètement différent que je souhaite transformer par la suite en SARL dont je resterai gérant majoritaire (un associé devrait m'y rejoindre). Je n'ai eu aucune remarque de quiconque mais certains sites sur internet disent que c'est illégal. Je n'ai pour l'instant eu des revenus qu'avec mon autoentreprise même si les débuts de l'EURL sont prometteurs. J'ai bien sûr réglé en temps et en heure les cotisations Urssaf de mon autoentreprise.

Je voudrais savoir :

- Si ce que j'ai fait est légal (et sinon pourquoi personne ne me l'a signalé)
- Si je suis aussi censé cotiser (à l'Urssaf, à la Cipav???) côté EURL pour la retraite et la prévoyance
- Si je peux toujours garder mon autoentreprise une fois que mon EURL deviendra une SARL.

Je précise que les revenus que j'ai comme traducteur me permettent de vivre et de mener à bien mon projet entrepreneurial en parallèle et que je serais dans une situation très difficile si je devais mettre fin à cette activité.

Merci à tous pour votre aide et vos conseils avisés !

John Smith (anonyme au cas où ma situation serait une anomalie et un inspecteur des impôts traînerait par là :-)